



FRATERNITÉ  
DES CONSTABLES  
DU CONTRÔLE ROUTIER  
DU QUÉBEC



**Communiqué 2025-08**  
**3 mars 2025**  
**Interventions / Informations diverses**

Bonjour à tous les membres,

Voici quelques interventions particulières survenues dans les dernières semaines.

**Poste de Québec :**

- Un camionneur de 31 ans de l'Ontario a été arrêté par des contrôleurs routiers après avoir provoqué une sortie de route sur l'autoroute 20 à Lévis, avec un taux d'alcool trois fois supérieur à la limite. Son permis a été suspendu pour 90 jours.

- Lors d'une patrouille statique près de l'entrepôt d'Intelcom à Québec, des contrôleurs routiers ont intercepté un Dodge Grand-Caravane utilisé pour la livraison de colis. Une vérification a révélé que la plaque d'immatriculation était volée et que le véhicule était possiblement volé. Un agent supplémentaire a confirmé ces informations, menant à l'arrestation du suspect pour vol et recel. Ce dernier a exercé son droit à l'avocat et a été remis aux policiers du Service de police de Québec. Le gestionnaire de l'entrepôt, venu récupérer le véhicule, a également été arrêté pour recel.

**Poste de Montérégie-Est :**

Un agent a intercepté un ensemble de véhicules porte-conteneurs sur l'autoroute 30 à St-Bruno-De-Montarville en raison de problèmes mécaniques. Il n'avait pas de document de transport. Il savait seulement qu'il transporte des produits. Les contrôleurs ont fait ouvrir le conteneur et le chargement contenait 20 bacs de Dithionite de sodium (UN1384, Classe 4.2), sans respecter les réglementations sur les marchandises dangereuses. Le conducteur ne pouvait pas conduire le véhicule en raison de l'absence de mention M sur son permis. Après vérification, le camion était en défectuosité majeure. Des infractions ont été émises, et un chimiste de Santé Canada a été alerté par la situation. Un dossier a été ouvert par la SQ pour enquêter sur l'incident.

## Poste de Saint-Jérôme :

- Une conductrice désorientée a été interceptée après avoir conduit de manière erratique, roulant à cheval sur deux voies et à contresens. Lors de l'interception, elle était lente et confuse, et bien qu'elle ait nié avoir consommé, ses pupilles étaient dilatées. Elle a eu du mal à fournir ses documents d'immatriculation et d'assurance, fouillant dans son portefeuille de manière désordonnée.

Après son arrestation pour conduite avec capacités affaiblies, une fouille sommaire a révélé une clé de motel. Dans son véhicule, un bocal contenant du crack et un briquet ont été découverts. Elle a été arrêtée à nouveau pour possession de drogue. La police de Mirabel a ensuite trouvé une quantité importante de "speed".

La conductrice s'est endormie dans le véhicule de patrouille et a demandé si elle pouvait récupérer des médicaments. De plus, elle avait en sa possession des armes blanches, malgré une interdiction, et a refusé de passer devant l'agent évaluateur.

- Le 15 février, trois agents du bureau S67 ont participé au Défi de l'Ours polaire à Montréal, un événement caritatif organisé par la Course au flambeau des agents de la paix (CAF). Cet événement vise à collecter des fonds pour les programmes des Olympiques spéciaux Québec, qui soutiennent les athlètes présentant une déficience intellectuelle à travers le sport, la santé et l'inclusion sociale. La fraternité a également fait un don à l'organisme. Leur présence a été marquée par le soutien d'autres corps de l'ordre et dignitaires. Félicitations aux agents pour leur engagement !



## **Montréal-Est**

Un véhicule lourd a été intercepté après avoir constaté une problématique par le système informatique.

Lors de l'interception, le conducteur a ouvert la porte de son camion-tracteur, révélant la présence d'un couteau d'une longueur estimée entre 14 et 18 pouces, fixé à sa ceinture du côté gauche, dans son étui. Après avoir pris possession des documents, l'agent intervenant s'est retiré vers son véhicule et a demandé l'assistance d'un collègue situé à proximité.

Après évaluation de la situation, l'intervention a été levée.



## **Montréal-Ouest**

Un homme de Brampton, en Ontario, a été condamné à une amende de 1 million de dollars pour son implication dans une opération de contrebande de tabac. Il avait été intercepté et arrêté en 2021 par un contrôleur routier alors qu'il conduisait un semi-remorque transportant plus de 14 tonnes de tabac brut sur le boulevard Monseigneur-Langlois à Salaberry-de-Valleyfield, comme le rapportait déjà le Journal de Montréal au moment des faits (<https://www.journaldemontreal.com/2021/12/08/un-camion-remorque-rempli-a-rebord-de-tabac-de-contrebande>).

Les infractions reprochées incluent la possession, le transport et la vente de tabac non conforme à la loi, ainsi que l'absence des permis requis.

L'homme a été reconnu coupable et son permis de conduire a été suspendu pour 30 jours. En plus de cette condamnation, son procès au criminel a eu lieu vendredi dernier, et le verdict sera rendu à la fin du mois.

### **Information transmise par la S.Q. :**

La Sûreté du Québec de Témiscouata nous a informés qu'ils ont intercepté un véhicule de location pour excès de vitesse. Lors de l'approche du policier vers le conducteur, celui-ci a caché quelque chose à sa ceinture (il était accompagné). Le policier a demandé le permis de conduire et, après quelques négociations, le conducteur a fini par le remettre. Lorsque le policier est retourné à son véhicule, les individus ont pris la fuite. Une poursuite a été engagée avec renfort. Pendant la course, un objet a été jeté à l'extérieur du véhicule. Les suspects ont abandonné le véhicule, mais ont été retrouvés par les policiers alors qu'ils tentaient de se cacher. L'objet retrouvé était une arme de poing, et les deux individus étaient recherchés par la police de l'Ontario. Ils nous ont informés de la situation, car il s'agit d'un véhicule que nous pouvons intercepter, bien que nous ne soyons pas équipés pour ce type d'intervention.

### **Problèmes CASA**

Bien que plusieurs enquêtes aient été déclenchées pour connaître les origines des dépassements de coûts de ce système, il reste que nous en subissons encore les impacts, que ce soit pour les informations erronées, comme pour les permis, plaques, inspections, etc. Nous vous demandons de toujours rapporter les « incohérences » de CASA car ces enquêtes ne régleront en rien nos problèmes.

Merci

Votre exécutif